

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 434-2-2024

Avis est par la présente donné par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan que lors de la séance ordinaire du 11 mars 2024, le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan a adopté le règlement numéro 434-2-2024, amendant le règlement numéro 434-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

Que ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan, au 7, rue Dr-Wilfrid-Locat durant les heures régulières.

Qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN CE 12^e JOUR DU MOIS DE MARS 2024.

(Original signé)

Hugo Allaire
Directeur général et greffier-trésorier